COMMUNE DE MISON PROCES VERBAL

Séance du conseil municipal du 15 juin 2020 à 18 heures 00 Mairie de MISON

Secrétaire de la séance : RICHAUD Marilyn

Présents: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyn RICHAUD, Martine BENSO, Françoise BRENOT, Daniel ROBERT,

Bruno MALGAT, Thomas DOUSSOULIN, Marion ISNARD, Olivier PARDIGON, Annie RUELLAN, Lydia FENOY

Présents non votants : Claire SAMUEL, Clément MERLIN

Excusé(s): Julien GIRAUD

Absents représentés : Sylvie ESTEVES par Didier CONSTANS – Thomas DOUSSOULIN par Daniel ROBERT

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25/05/2020,
- Vote des taux d'imposition pour 2020
- Indemnités pour un conseiller municipal délégué
- Acquisition de 2 parcelles issues du détachement des parcelles AD 130 et AD 132, pour la réalisation d'une voie et d'un parking au hameau des Hostes
- Questions et informations diverses AMO AEP la Clapisse et AEP Le Duc Agenda

Etat Civil:

Naissance:

Ruby GUYOMARD, née le 29 mars 2020, à Gap (05), fils de Kenzo et de Kenza JACKEL, allée des Grands Bois, ZA des Grandes Blâches

Décès:

Monique CHASPOUL née COULOMB, le 11 mars 2020, à Sisteron (04) Jeannine POURCHIER née AUBERT, le 03 avril 2020, à Aubagne (13) Dominique GARNIER, le 16 avril 2020, à Aiglun (04) Alphonse CAPPATO, le 14 mai 2020, à Sisteron (04)

Arrêtés:

2020-20 : Accord PC 004 123 20 C0001 — Réhabilitation et changement de destination d'un bâtiment agricole existant aux Bellons

2020-21: Règlementation de la circulation pour travaux d'élagages aux Armands et à la Silve

2020-22 : Règlementation de la circulation VC 17 quartier Le Duc

2020-23: Mise en place d'un échafaudage rue du Lavoir aux Armands – prorogation arrêté 2020-10

2020-24 : Règlementation de la circulation pour travaux de réfection de façades 15 grand rue et rue du lavoir

 $2020-25: Mise \ \grave{a}\ jour\ du\ PLU\ suite\ l'instauration\ de\ servitudes\ d'utilit\acute{e}\ publiques\ relatives\ \grave{a}\ la\ maitrise\ des\ risques$

autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

2020-26 : Retrait PC 004 123 19 C0009 R01 Construction d'une maison individuelle – rue des amandiers Les contes

2020-27 : Accord PC 004 123 15 C0020 M01 Modification implantation du hangar sans modification de surface – Allée des grands bois 1

2020-28 : Arrêté portant fermeture de certains établissements publics à compter du 16 mars 2020 (COVID)

- 2020-29: Accord PC 004 123 20 C0002 Construction d'un hangar ouvert avec toiture photovoltaïque les Hostes
- 2020-30 : arrêté avancement échelon à durée unique
- 2020-31: Réglementation de la circulation VC n°2 les Baumes pour réfection canalisation d'aspersion
- 2020-32 : Mise en congé maladie ordinaire d'un agent du 22/03 au 10/04/20 inclus
- 2020-33: Prolongation rechute AT d'un agent 01/04/2020 au 31/04/2020.
- 2020-34: Accord DP 004 123 20 C0006 Division en vue de construire Les Armands.
- 2020-35 : Non ouverture de l'école communale au 11 mai 2020 et report de l'ouverture au 18/05/2020.
- 2020-36: Prolongation rechute AT d'un agent 01/05/2020 au 31/05/2020.
- 2020-37 : Règlementation de la circulation VC Allée des grands bois 1 pour raccordement électrique distillerie.
- 2020-38 : Accord PC 004 123 11 D0010 M01 Modification des façades, édification d'un portail et de clôture Allée des Grands bois 2
- 2020-39 : Délivrance d'un permis de détention provisoire d'un chien de 2ième catégorie de moins de 12 mois.
- 2020-40 : Délégation de fonction au 1er adjoint Urbanisme
- 2020-41: Délégation de fonction au 2ième adjoint Affaires sociales, scolaires et à la jeunesse
- 2020-42 : Délégation de fonction au 3^{ième} adjoint Communication et aux associations
- 2020-43 : Délégation de fonction à M.MALGAT conseiller municipal Environnement et Patrimoine
- 2020-44 : Délégation de signature à Mme MATIAUDA pour recevoir et signer les actes d'Etat civil
- 2020-45 : Délégation de signature à Mme Matiauda et Latil pour certification de pièces et légalisation de signature
- 2020-46: Autorisation d'occupation du domaine public routier communal pour une canalisation Transalpes
- 2020-47: Réouverture de lieux et espaces publics (Château, Lac, Mairie, ...)
- 2020-48 : Prolongation rechute AT d'un agent 01/06/2020 au 31/08/2020
- 2020-49 : Stationnement temporaire d'un camion grue sur le domaine public Chemin de Rame Mison Village
- 2020-50 : Règlementation de la circulation sur une partie de la VC 14 route des Contes

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25/05/2020 :

Le Maire rappelle que le compte rendu du dernier conseil municipal a été adressé, à tous les conseillers, par mail le 28/05/20. Il indique qu'aucune remarque écrite n'est parvenue en mairie, il constate qu'il n'y a pas de remarque en séance, et propose de l'approuver.

Vote:

Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 14

Affaires qui ont été soumises à délibération :

Vote des taux d'imposition pour 2020

Le Maire indique que la crise liée au COVID 19 a bouleversée le calendrier de vote des budgets pour 2020 ainsi que celui des taux d'imposition.

Il rappelle qu'initialement, la date limite de vote des budgets et des taux locaux était fixée au 15 avril. Elle a été reportée au 31 juillet 2020 pour les budgets et au 3 juillet pour les taux d'imposition (Pb technique).

Le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés. Cette obligation résulte de l'application de l'article 1636 sexies du code général des impôts, confirmée par le Conseil d'État (CE, 3 décembre 1999, n°168408, Phelouzat) qui a considéré que n'ayant pas fait l'objet d'une délibération

distincte de celle approuvant le budget prévisionnel, l'ensemble des dispositions fiscales transmises par le maire devait être annulé.

Les communes votaient jusqu'en 2019, les taux de taxe d'habitation (TH), de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et, lorsqu'elles ne sont pas membres d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique, celui de la cotisation foncière des entreprises (CFE), ce qui n'est pas le cas pour ce dernier point pour notre commune.

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.

L'état de notification n° 1259 des bases d'imposition prévisionnelles des quatre taxes directes locales pour 2020 est pré-rempli par les services fiscaux. Il est communiqué par voie dématérialisée à la mairie par les services de la direction générale des finances publiques. Les services municipaux ont à charge de compléter cet état, après fixation, par le conseil municipal, du produit fiscal attendu pour 2020 des quatre taxes directes locales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état d'urgence sanitaire,

Vu le budget primitif de l'exercice 2020 à venir,

Vu l'état 1259 établi par la Direction des Services Fiscaux,

Le Maire propose

DE DECIDER, pour l'année 2020, de fixer les taux d'imposition tel que présentés dans le tableau suivant :

Taxes	Taux 2019 Mison	Taux moyen communaux 2019		Taux 2020	Bases	Produit fiscal
		National	Départemental	Mison	Базсз	i roddit iiscar
т.н	8.05%	16.92%	18.92%			
F.B	22.70%	21.59%	28.26%	22.70%	2 198 000	498 946 €
F.N.B	37.08%	49.72%	65.92%	37.08%	99 000	36 709 €
CFE						
Total						535 655 €

Pour information le produit attendu et compensé pour la TH est celui de 2019 à savoir 121 877 €.

Vote /

Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 14

Le Maire indique que même si la commune n'augmente pas ses taux, l'avis d'imposition de TFB, de chacun, augmentera car l'Etat applique un coefficient de valorisation des bases chaque année. Par ailleurs, il rappelle que le calcul initial des bases date des années 70 et qu'aucun gouvernement n'a entrepris de réactualisation ou de modification.

Indemnités pour un conseiller municipal délégué

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 25 mai 2020 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'allouer, avec effet au 1^{er} Juillet 2020 une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué suivant

M. Bruno MALGAT conseiller municipal délégué à l'environnement et au patrimoine historique par arrêté municipal n°2020-43 en date du 26 mai 2020

Et ce au taux de 16.92 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 658.08 € à la date du 01/01/2020 pour l'indice brut mensuel). Cette indemnité sera versée mensuellement.

Vote /

Contre: 0

Abstention: 0

Bruno MALGAT remercie le Maire et les adjoints pour l'attribution consentie.

Pour: 14

Acquisition de 2 parcelles issues du détachement de la parcelle AD 130 et AD132, pour la réalisation d'une voie et d'un parking au hameau des Hostes

M. le maire expose au conseil qu'après entrevue et négociation avec le propriétaire des parcelles de terrain sis Les Hostes n° AD 130p lot a, d'une superficie de 9a et 77ca, et AD 132p lot c, d'une superficie de 73 ca, sont à vendre (cf plan de division en annexe). Ces terrains sont situés au lieudit les Hostes.

Dans le cadre du projet de sécurisation de l'accès au hameau des Hostes, l'acquisition de ces parcelles est indispensable à la réalisation d'une nouvelle voie d'accès et d'un parking.

Le conseil,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.
Vu l'inscription au budget 2020 de la commune du montant nécessaire à l'acquisition
Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'Autoriser M. le maire à entreprendre toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains d'une superficie totale de 10a et 50ca, soit 1 050 m² pour un prix maximum de 2 € du m² soit 2 100 € hors frais de notaire ;
- de dire que les frais de notaire seront à la charge de la commune, ainsi que l'ensemble des frais de géomètre expert,
- que le maire est autorisé à signer tous les documents indispensables à cette acquisition

Vote /

Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 14

Informations et questions diverses :

<u>Lancement d'une assistance à maitrise d'œuvre (A.M.O) pour la réfection du réseau d'alimentation d'eaux (AEP) potables au hameau de la Clapisse dans le cadre de travaux coordonnées :</u>

Le Maire informe du recours à un bureau d'études spécialisé pour la préparation du dossier de consultation des entreprises pour la réalisation de travaux de réfection du réseau AEP du hameau de la Clapisse dans le cadre de travaux coordonnées avec le SDE 04 et le SMSMD. Le montant de cette mission est de l'ordre de 2 000 €.

Le bureau d'études sera Sauniers Infra qui réalise la maitrise d'œuvre pour le SDE dans un souci d'économie et de simplification.

<u>Lancement d'une assistance à maitrise d'œuvre (A.M.O) pour la création du réseau d'alimentation d'eaux (AEP)</u> potables vers le hameau de « Le Duc » :

Le Maire informe du recours à un bureau d'études spécialisé pour la préparation du dossier de consultation des entreprises pour la réalisation de travaux de création du réseau AEP vers le hameau de « Le DUC ».

Le bureau d'études sera le cabinet de géomètre expert Elie CHAUMONT qui a réalisé toute les études amont du dossier.

Agenda à venir:

Commission des finances : 29/06/2020

Conseil municipal (CA et budgets): 06/07/2020

La séance est levée à 19h30

A la suite de la séance, le Maire et le 1^{er} adjoint ont fait une présentation des projets de travaux en cours ou à venir sur la commune.